

CONSEIL MUNICIPAL DU 1/12/2022

POINT SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Convention Intercommunale d'Attribution de logements sociaux (CIA)

La loi ELAN oblige la CU, qui a un programme local de l'habitat (PLH), à agir et piloter une stratégie locale en matière d'attribution de logements sociaux. Cette stratégie, traduite dans le PLH en cours, s'articule avec le développement d'une offre en logements sociaux sur Caen la Mer. Cela va entraîner un rééquilibrage de l'occupation sociale dans la CU.

Sont signataires les bailleurs sociaux, les communes, le département, l'État, la CU, Action logement, l'Union pour l'Habitat social de Normandie et l'Afidem gestionnaire du fichier départemental de la demande de logement.

Cette convention vise à une plus grande mixité sociale sur tout le territoire de la CU. Elle doit être validée par toutes les parties prenantes. Le Conseil communautaire l'a déjà approuvée, chaque commune membre de la CU doit se prononcer à son tour. Après échange, le Conseil valide cette convention.

Transports Twisto

Le Maire a rencontré le Vice Président en charge des transports pour trouver des améliorations au service actuel. La demande portait sur une augmentation des rotations surtout aux horaires de travail. Après échange, le service transport va étudier la possibilité d'augmenter le cadencement de la ligne en la modifiant, elle n'irait plus jusqu'au théâtre de Caen mais se terminerait au départ du tram à la Grace de Dieu. Cela offrirait ainsi plus de destinations via le tram. Cette solution serait mise en place en septembre 2023 si elle est applicable.

RESSOURCES HUMAINES

Au niveau des emplois situés en mairie, du fait de son départ à la retraite, l'emploi de rédacteur principal qu'occupait Mme Apchain, est supprimé. En remplacement, il est créé un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

A l'école Goscinny, un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps incomplet (25/35ème) est créé pour le remplacement de celui occupé par Mme Allais.

Le Conseil valide ces mouvements qui seront soumis au Centre de Gestion.

TARIFS pour 2023

Il est décidé de faire progresser les tarifs en fonction de l'inflation.

Pour la garderie, il est décidé de facturer par tranche d'une demie heure, que ce soit le matin ou le soir. Toute demie heure entamée sera facturée. Le Conseil fixe à 0,75 € le coût de la tranche horaire.

Cimetière: concession 30 ans: 275 €, concession 50 ans: 385 €
cavurne 30 ans: 330 € plaque fournie par la communes
colombarium 15 ans: 275 €, 30 ans; 385 € plaque fournie par la commune
jardin du souvenir (dispersion des cendres) gratuité

Le Conseil approuve ces nouveaux tarifs.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Jardins familiaux

Le Président M. Decaen souhaite passer le relais, un remplaçant est pressenti. Il y a 3 parcelles disponibles.

Recensement de la population

Nous vous rappelons qu'il aura lieu au mois de janvier 2023, faites un bon accueil aux agents recenseurs.

Maternelle

Il y a 101 enfants dont 38 de St André pour 4 classes.
Les grandes sections iront à la piscine.

Le prix des repas sera de 4,06€ au 1/1/2023 sans participation des communes suite au refus de l'une d'elles.

INFORMATIONS DIVERSES

Plan de sobriété énergétique: le Maire présente le plan aux élus du Conseil municipal

Les enfants de mineurs de la mine de May – St André: cette nouvelle association a été créée en novembre dernier, son Président est M. Michel Lequien

RAPPEL: la divagation des chiens est une infraction, les chiens peuvent être capturés et mis à la fourrière.

BIBLIOTHEQUE : Possibilité de faire venir des conseillers numériques à destination de tout public, afin de se familiariser avec internet, envoyer des mails, faire des recherches etc... Possibilité de reunion sur cyber harcèlement, réseaux sociaux s'adresser à la bibliothèque.